



Mon propriétaire veut me faire retirer ma clôture

Par **adeliner**, le **24/09/2014** à **21:01**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un logement le 1er février 2014 où il est écrit sur mon bail que je possède "un jardinet" sans précision des m². J'ai eu un chien entre temps, j'ai donc demandé à mon propriétaire une clôture pour le petit bout de jardin se trouvant devant mon appartement. Cela fait maintenant 4 mois que la clôture est posée, j'en ai eu pour 300 euros. Entre temps, des travaux devraient être réalisés par le propriétaire car il y a des problèmes d'humidité dans l'appartement, mais rien n'a été fait. J'ai donc pris la décision d'envoyer une recommandation et, bizarrement, maintenant il m'ennuie pour la clôture et veut me la faire retirer, disant que je l'ai posée sans autorisation et qu'il a un droit de passage pour aller à son jardin qui se trouve derrière le mien. Alors, qu'il a un autre passage de l'autre côté, a-t-il le droit de me la faire retirer ? Sachant que c'est un molosse que j'ai à la maison et pas un petit chien.

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **09:36**

Bonjour,

Sauf si votre appartement fait partie d'une copropriété, vous n'avez pas besoin de l'accord du propriétaire pour installer une clôture.

Vous devriez simplement lui demander lors de votre départ s'il veut conserver la clôture ou que vous remettiez le terrain en l'état originel.

Son droit de passage doit être exprimé dans le bail. En effet, pas d'écrit, pas de servitude de passage.

Par **Lag0**, le **25/09/2014** à **11:23**

Bonjour,

Sauf, si j'ai bien compris, qu'ici il y a un flou sur l'assiette du jardin réellement loué. Donc difficile de clôturer un terrain quand on ne sait pas où il commence et où il finit.

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **11:52**

Hello Lag0,

Je suppose que l'implantation de la clôture correspond à une logique et à une situation.

Ne pas oublier que:

* la convention s'interprète dans le sens où elle a un effet

* la convention s'interprète en faveur de celui qui s'oblige (le locataire) et contre celui qui a stipulé.

Par **adeliner**, le **25/09/2014** à **14:59**

En fait c'est un grand

jardin mais ma part et celle qui se trouve devant mon entrée qui est sur le côté de la maison, la propriétaire a le reste du jardin elle vit au dessus de chez moi mais a un accès à son jardin de l'autre côté en effet il n'y a pas de droit de passage écrit dans le bail mais il n'y a pas non plus écrit la surface du jardin qu'ils me louent j'ai clôturé ce qu'ils m'ont délimité oralement c'est à dire de mon cabanon qui est lui est indiqué sur mon bail jusqu'au deux côtés de l'entrée de mon appartement je ne peux pas retirer cette clôture car comme je l'ai dit précédemment j'ai un très gros chien qu'il est de mon devoir de ne pas laisser errer comme bon lui semble voilà pourquoi cela m'ennuie et aussi le fait que le frère de ma propriétaire vient souvent avec son chien pour qu'il fasse ses besoins, avant la pose de cette clôture celui-ci le laissait venir uriner devant ma porte ! Et ma propriétaire passe et repasse devant chez moi ou venait taper à ma porte pour n'importe quoi à n'importe quelle heure donc ça me gêne vis à vis =